

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 30 janvier 2017

OBJET : Convention de partenariat entre la Société du Grand Paris et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué.

LE CONSEIL DU TERRITOIRE,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre la Société du Grand Paris, le département du Val de Marne et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express,

CONSIDERANT que cette convention a pour objectifs en association avec les différents partenaires concernés (missions locales, pôle emploi, structures d'insertion etc...) de mobiliser les compétences et l'ingénierie de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois afin de contribuer au développement de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale dans le cadre des travaux qui seront entrepris par le Grand Paris Express,

CONSIDERANT que l'engagement de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois sera éligible à une aide financière forfaitaire de la part de la Société du Grand Paris telle que décrite à l'article 5 dudit projet de convention de partenariat,

CONSIDERANT la candidature de la ville de Fontenay-sous-Bois pour accueillir l'académie des métiers du Grand Paris,

Après avis favorable du Bureau en date du 20 janvier 2017,

Après avis favorable de la Commission des Finances du 25 janvier 2017,

DELIBERE

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre la Société du Grand Paris, le département du Val de Marne et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express,

AUTORISE la signature de ce document par le Président ou son Conseiller Délégué,

CHARGE le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent sur Marne de l'exécution de la présente décision.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170202-D17-02-DE
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 30 JANVIER 2017 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17- 02

OBJET : Convention de partenariat entre la société du Grand Paris et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

Membres en exercice	90
Présents titulaires	69
Représentés	19
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT, représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON-ZONON, représentée par Jean-François VOGUET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Igor SEMO, Sylvain BERRIOS, représenté par Adrien CAILLEREZ, Agnès CARPENTIER, représentée par René GAILLARD, Pierre CARTIGNY, représenté par Florence HOUDOT, Catherine CHETARD, représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON, représentée par Chantal CANALES, Olivier DOSNE, représenté par Jacques JP MARTIN, Carole DRAI, représentée par Henri PETTENI, Michel HERBILLON, représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY, représentée par Valérie ZELIOLI, Charlotte LIBERT-ALBANEL, représentée par Laurent LAFON, Marc MEDINA, représenté par Christine RASETTI, Régis PIO, représenté par Nassim LACHELACHE, Catherine PRIMEVERT, représentée par Annie TRICOCHÉ, Virginie TOLLARD, représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pascale TRIBACH, représentée par Jean-Jacques PASTERNAK et Sylvie TRICOT, représentée par Yoann RISPAL.

Absents :

Christian CAMBON et Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170202-D17-02-DE
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017